Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 13/03/2026
ID : 081-200066124-20260302-63_2026-DE

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION entre vignoble et bastides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	64

PRESENTS	58
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	3
ABSENTS	28

Vote Pour :	59
Vote Contre :	0
Abstention :	5

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 2 MARS 2026

Date de la Convocation
24 FEVRIER 2026
Date d'Affichage
24 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaël GRANGER, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY-HEBRARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc DUBOE à Christian FRECON, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Sylvie DA SILVA à Christian LONQUEU, Max ESCAFFRE à François JONGBLOET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Céu DA COSTA, Serge GARRIGUES, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Gilles TURLAN,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°63_2026
ACTES : 7.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 24- Affectation des résultats 2025 du Budget ZA sur le Budget primitif ZA 2026

Exposé des motifs

Le compte administratif Zones d'Activité 2025 ayant été arrêté, il y a lieu de consacrer la reprise définitive des résultats tels qu'exposés ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 13/03/2026
ID : 081-200066124-20260302-63_2026-DE

ZA			
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	CA 2025	6 282 093.71
	RECETTES	CA 2025	7 355 904.06
	RÉSULTAT		**1 073 810.35**
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	CA 2025	11 601 083.88
	RECETTES	CA 2024	5 933 896.03
	RÉSULTAT sans RAR		**- 5 667 187.85**
	RÉSULTAT 001 D à reporter sur 2026		**- 5 667 187.85**
AFFECTATION compte 1068			**-**
RÉSULTAT 002 à reporter sur 2026			**1 073 810.35**

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2311-5,
Vu le compte administratif 2025 du budget ZA,
Vu l'avis du comptable public,
Considérant l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 18 février 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstentions de Blaise AZNAR, Mathieu BLESS, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Alain GLADE et Michelle LAVIT) :

- décide d'effectuer la reprise des résultats comme suit :
Report à nouveau inscription au budget primitif 2026 (N+1)
à la ligne 001 déficit reporté **5 667 187,85 €**
Report à nouveau inscription au budget primitif 2026 (N+1)
à la ligne 002 excédent reporté **1 073 810,35 €**

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 13 MARS 2026
- publication - mise en ligne
Le 13 MARS 2026
et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION entre vignoble et bastides

Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS

Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.